VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 27 mai 2009 n°**14** page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Châtellerault – parking du Bœuf Rouge**
Cession de trois parcelles de terrain à monsieur Cédric NAU et mademoiselle Emilie CAGE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement du parking du Bœuf Rouge à Châtellerault, la collectivité a décidé d'assainir le bâti dégradé se trouvant en périphérie de la place, et de clore définitivement l'espace réservé au stationnement par le prolongement du mur d'enceinte déjà existant.

Cependant, trois parcelles de terrain appartenant à la commune pour une surface globale de 52 m² ont été intégrées abusivement au jardin d'agrément d'une propriété riveraine. Afin de régulariser cette situation, les riverains concernés se sont proposés pour acquérir les parcelles correspondantes.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'avis du service France Domaine en date du 4 décembre 2008,

VU la promesse d'achat en date du 14 janvier 2009,

CONSIDERANT que ces terrains ne présentent aucun intérêt pour la collectivité,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de céder à monsieur Cédric Nau et mademoiselle Emilie Cage les parcelles situées Grand-Rue Châteauneuf à Châtellerault, cadastrées section DO n°309 pour une contenance de 16 m², DO n°294 pour une contenance de 1 m², et DO n°311 pour une contenance de 35 m², moyennant le prix de 1000€,

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de monsieur Nau et mademoiselle Cage en l'étude de maître Magré, notaire à Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault

SECTION DO
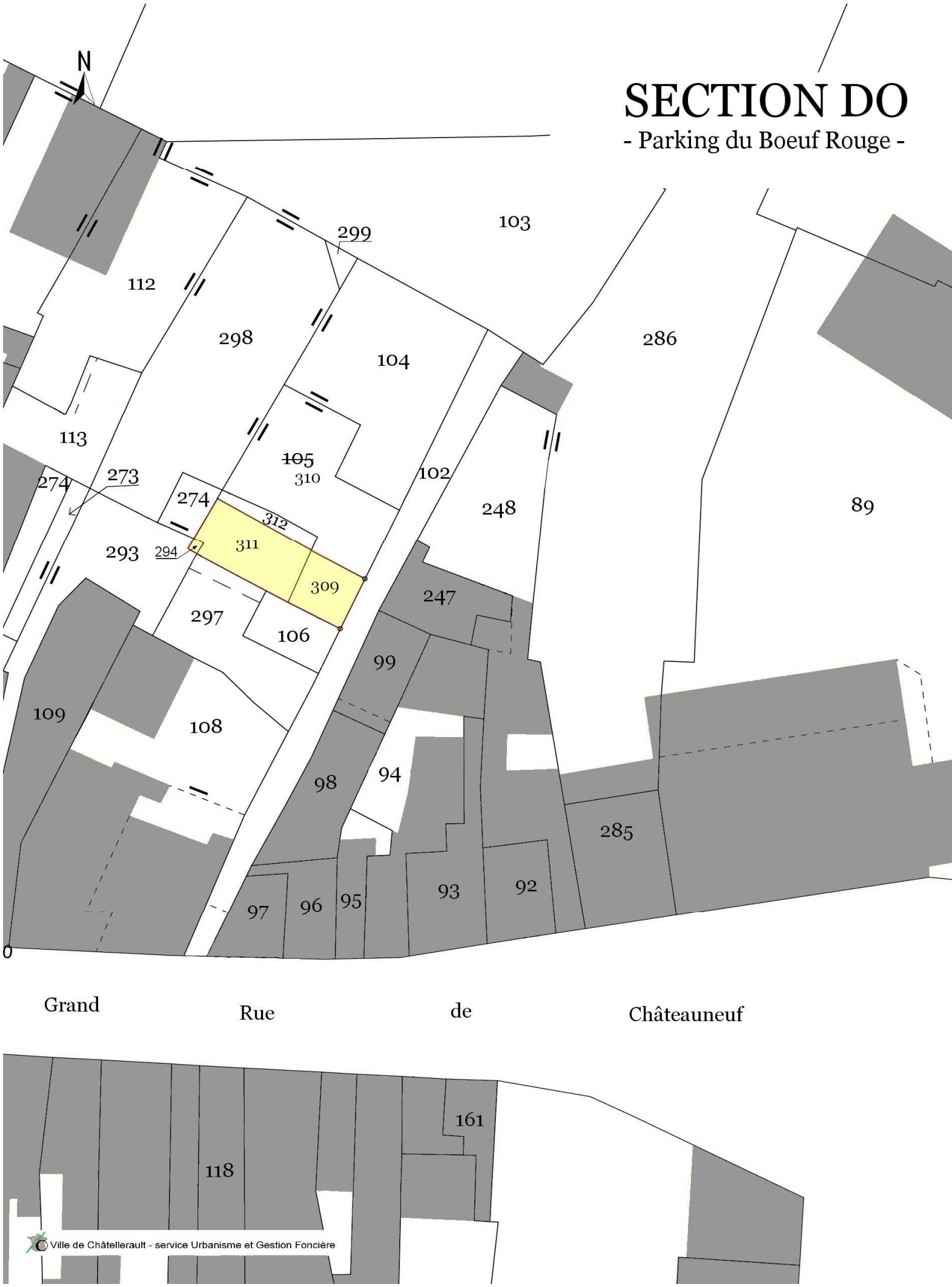
- Parking du Boeuf Rouge -